



BULLETIN D'INSCRIPTION
Marché de l'Artisanat et des Créateurs
Vendredi 5 juillet 2024 de 16h à 23h
Place Maurice Faure 26100 Romans sur Isère

A retourner avant le **samedi 1^{er} Juin 2024** par courrier à
« Empi et Riaume » Parc François Mitterrand – 26100 Romans sur Isère

Nom / Prénom :

Raison Sociale : **Marque (si différente)**

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tél Fixe : **Tél Portable :**

Mail : **Site Internet**

Statut (chambre de métiers, artiste libre, etc ...) :

Date de début d'activité : / /

Tarif : 12€ le ml X ml = € (**maxi 6 ml**) **Montant à régler**

Documents à joindre au dossier de candidature :

- 1 ou 2 photos de vos créations : (format .jpeg) par Internet mcerclerat@wanadoo.fr
- **Professionnels** : justificatif de votre statut (inscription chambre des métiers ou justificatif auto entrepreneur ou justificatif INSEE, ou carte foires et marchés) etc...
- **Artistes libres** : justificatif CREA ou INSEE ou inscription maison des artistes etc...
- **Pour tous** : Justificatif d'Assurance Responsabilité civile (RC)
- Le règlement par chèque à l'ordre d'Empi et Riaume (encaissé après la manifestation)

Acte d'engagement : Je soussigné, accepte que ma participation au **Marché de l'artisanat et des créateurs** soit régie par le règlement ci-joint dont je déclare avoir pris connaissance.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » A

Le



Marché de l'Artisanat et des Créateurs Vendredi 5 juillet 2024 de 16h à 23h Place Maurice Faure à Romans sur Isère

Association « Empi et Riaume » - Parc François Mitterrand - 26100 Romans sur Isère
Contact : mcerclerat@wanadoo.fr 06 80 15 37 12

Le règlement

1- Pour être prise en considération, l'inscription devra être accompagnée de toutes les pièces Demandées et notamment les photographies, au plus tard **le samedi 1^{er} juin 2024**.

2- les tarifs : 12€ le mètre linéaire (maxi 6m)

A régler par chèque à l'ordre de « Empi et Riaume » pour frais de fonctionnement et Communication. Les chèques seront encaissés **après la manifestation**.

Les exposants recevront le reçu correspondant à leur participation dès leur installation.

Tout exposant qui ne viendrait pas le jour du marché sans motif sérieux ne sera pas remboursé.

Tout dossier incomplet ou arrivé hors délai ne sera pas pris en compte.

3- Vous vous engagez à être présent aux horaires indiqués.

La manifestation se déroule en extérieur. **Pas de véhicule sur le site du marché.**

Vous devez exposer uniquement des produits de votre création. **Toute revente est interdite.**

4- L'installation se fera à partir de 14h le vendredi.

Vous apporterez votre matériel : Tables, tissu, tapis, chaises, multiprises, rallonges suffisantes (20m à 50m) pour accéder aux bornes, scotch pour maintenir les fils de rallonges au sol...

Possibilité de se raccorder à EDF : puissance maxi 400 W par stand. (Éviter les halogènes)

5- Vous serez responsables de vos matériels et créations.

L'association décline toute responsabilité en cas de détérioration ou vol sur votre stand.

6- Les exposants autorisent les organisateurs à utiliser les photographies jointes à leur dossier dans les publications et sous toute forme d'édition exclusivement destinée à la communication et à la promotion de la manifestation notamment sur le site des organisateurs.

Les exposants autorisent les organisateurs à prendre des images de pièces exposées.

7- Les exposants prennent note que les organisateurs peuvent annuler la manifestation en cas d'intempéries ou de directives contraires données par la préfecture.

8- L'invitation est nominative. La participation à cette manifestation implique l'acceptation de toutes les conditions du présent règlement.

L'association « Empi et Riaume ».